



Schläfli Ruedi, Butty Dominique

Prise en charge des produits de traitements antivarroa des colonies d'abeilles du canton de Fribourg

Cosignataires : --

Réception au SGC : 20.02.14

Transmission au CE : *26.02.14

Dépôt

Aujourd'hui, un tiers de notre nourriture dépend directement de l'abeille, le pollinisateur agricole le plus important de notre planète. Or, depuis plusieurs années, des millions d'abeilles disparaissent. Une des causes de cette disparition est l'acarien varroa. Nous demandons au Conseil d'Etat de prendre l'intégralité des frais de traitements antivarroa autorisés par Swissmedic, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), recommandés par le Centre de recherches apicoles (CRA) et le Service apicole suisse (SSA) (revue suisse d'apiculture SAR n°1351) pour la lutte antivarroa pour les détenteurs/trices de colonies d'abeilles du canton de Fribourg.

Développement

Le varroa (**Varroa jacobsoni**) est un acarien d'origine asiatique qui a été découvert en France en 1982. Il est maintenant bien connu des apiculteurs, du moins pour les dégâts qu'il peut occasionner dès lors qu'il tend à pulluler. Ce parasite de la famille des Gamasidés s'attaque aux abeilles adultes, mais également aux larves et aux nymphes, autrement dit au couvain. Comme tout parasite, le varroa vit aux dépens de son hôte, et dans la mesure où une même abeille peut en héberger plusieurs, on imagine aisément que ladite abeille finisse par dépérir, et même à périr tout court. Au niveau du couvain, cette acariose génère souvent des malformations, ce qui hypothèque le devenir de l'insecte, et à terme celui de la colonie. Suite à une prolifération sévère, et non traitée, une ruche peut se voir totalement dépeuplée en quelques années. La petitesse du parasite ajoute évidemment au caractère insidieux de son attaque, et bien souvent ce type d'acariose est découvert à un stade déjà avancé.

Le canton de Fribourg compte actuellement 8011 colonies d'abeilles assurées auprès de la SANIMA et 694 détenteurs/trices d'abeilles (2012).

La lutte ciblée contre le varroa est très importante pour la santé des colonies d'abeilles et la qualité des produits apicoles. Pour cette raison, il est indispensable de soutenir efficacement les apiculteurs dans leurs luttes contre ce parasite.

Les objectifs de la motion sont :

- > soutenir l'apiculture dans le canton de Fribourg ;
- > inciter les apiculteurs et apicultrices à faire les traitements antivarroa recommandés par les différentes instances fédérales et cantonales d'apiculture ;
- > disposer d'un contrôle plus strict sur les périodes de traitements ;
- > diminuer sensiblement le risque des pertes de colonies d'abeilles.

Les cantons du Jura, d'Uri, de Schwyz, d'Obwald et de Nidwald soutiennent l'apiculture par la prise en charge des produits de traitements. Dans les rapports de ces différents cantons, on constate une amélioration significative sur la lutte antivarroa.

Seraient au bénéfice de cette aide tous les détenteurs/trices d'abeilles qui cotisent auprès de la SANIMA et qui sont recensés auprès du Canton de Fribourg.

Le 11 septembre 2012, le Grand Conseil a déjà approuvé à l'unanimité le postulat P2010.12.

La prise en charge des traitements pour la lutte antivarroa par l'Etat de Fribourg à l'apiculture fribourgeoise serait très hautement considérée de la part des apiculteurs/trices et consommateurs/trices de ce canton très fortement lié à sa nature.

- Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai légal.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).